

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	60
Pouvoirs	13
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS BOXOEN

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

Le conseil d'agglomération décide à la majorité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 20 septembre 2022 (73 votants : 71 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILS, BOXOEN . Mme DELAGE et M. DEMARTHE pour M. DELAHAYE ont omis de voter)

En préambule de l'ouverture du conseil, le Président revient sur l'événement du 15 septembre dernier :

« Situation :

Il est rappelé que le mardi 15 novembre 2022, trois agents du service des cours d'eaux étaient affectés à l'entretien de la rivière du Doigt au niveau du Voyeul Saint Jean sur la commune d'Abbeville. Deux d'entre eux travaillaient sur les berges alors que le troisième, Monsieur Steven DAIRAINÉ procédait à des travaux d'ébranchage dans la barque de service.

Entre 10h30 et 10 h45, pour des raisons encore inconnues, trois coups de feu ont été entendus, provoquant le déplacement des deux agents vers l'endroit où il y avait l'embarcation. A ce moment-là, la victime Monsieur Steven DAIRAINÉ a été sorti de la barque et allongé sur le sol.

Immédiatement, les services de secours ont été appelés. La Direction générale des services et le Chef de service se sont rendus immédiatement sur place.

Le SAMU arrivé sur place a constaté le décès par arme à feu de Monsieur Steven DAIRAINÉ.

Ensuite, la police nationale a quadrillé les lieux et a démarré l'enquête judiciaire.

Des rumeurs ici ou là évoquent des suspects voire dressent des hypothèses sur les sévices que la victime aurait subies. Pour ma part, je ne donne aucun crédit à ce type d'affirmations et je fais confiance à la justice pour faire toute la lumière sur cette affaire. Je vous demanderai d'en faire de même par respect pour la mémoire de cet agent et pour sa famille.

Première mesures prises :

Au niveau des premières mesures qui ont été prises au niveau de la Communauté d'agglomération, la Police nationale en compagnie du Directeur général des services (de manière fortuite) ont annoncé le décès aux membres de la famille. Le jour même, j'ai contacté le père de la victime qui travaille au sein de la Communauté d'agglomération ainsi que les deux agents qui ont été témoins de ce drame.

Par ailleurs, le Directeur général des services a réuni en urgence le jour même l'ensemble des membres présents à garopôle pour les informer du drame survenu. Parallèlement, j'ai souhaité informer par mail l'ensemble des élus et agents de la CABS de la situation tragique.

Dans le même temps, une cellule d'accompagnement psychologique est mise en place et une psychologue a reçu vendredi et lundi les agents du service, le chef de service ainsi que tout agent qui a été amené à gérer cette situation et qui en ressent le besoin. Sur ce point, la mise en place d'une écoute par le psychologue est une proposition faite à tous les agents, certains n'ont pas souhaité en bénéficier mais le Directeur général des services leur a précisé que s'il en ressentait le besoin à un moment donné, il pourrait en bénéficier.

Procédure à mettre en œuvre :

Au-delà de ces premières mesures la situation a commandé de réunir le CHSCT en urgence vendredi afin que la procédure d'accident de travail (pour les contractuels) et de service (pour les fonctionnaires) soit mise en œuvre.

Je vous rappelle qu'est considéré comme accident de service ou de travail, l'accident survenu dans l'exercice des fonctions ou à l'occasion, à un moment précis et à un endroit de l'exercice de celles-ci. L'accident de service, pour être reconnu comme tel, doit résulter de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail ou du trajet une lésion du corps humain.

Dans un premier temps, les deux agents témoins et le chef de service ont été invités à se rapprocher de leur médecin traitant afin d'obtenir délivrance d'un arrêt de travail suite au traumatisme subi. En effet, le Directeur général des services, le Chef de service et les deux agents ont pu voir le corps meurtri sans vie de Monsieur Steven DAIRAINÉ avant et pendant l'intervention des secours, ce qui est générateur de traumatismes.

Dans un deuxième temps, les personnes concernées devront établir une déclaration accompagnée de leur certificat médical. Compte tenu du traumatisme subi et de l'enquête judiciaire en cours, même si cette formalité doit être effectuée dans un temps le plus rapide soit-il, je souhaite pour ma part qu'il leur soit laissé un peu de temps.»

Puis, il propose 1 minute de silence.

Enfin, il aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

1) 2022.152 Actions entreprises suite au rapport de la CRC

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L.243-9 du code des juridictions financières,
- Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Baie de Somme (CABS) pour les exercices 2017 et suivants, notifié le 13 juillet 2021,

- Vu la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l'assemblée délibérante le 15 septembre 2021,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil d'agglomération

Prend acte du rapport présentant les actions entreprises par la CABS suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CABS pour les exercices 2017 et suivants, tel que joint à la présente délibération.

Charge le Président de communiquer à la Chambre régionale des comptes ledit rapport.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	60
Pouvoirs	13
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLETT – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOUREIE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLETT
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

2) 2022.153 Attribution d'une indemnité pour fonctions itinérantes

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2001-654 modifié en date du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 octobre 2022,
- Vu les crédits inscrits au budget,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN)

D'instituer l'indemnité pour fonctions itinérantes au sein de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,

D'attribuer pour l'année 2021 en fonction des distances parcourues et de la cylindrée de leurs véhicules aux agents concernés les sommes suivantes :

- Mme BERTIN Ophélie : 177 €,
- Mme CREVEL Sylviane : 252 €,
- Mme DUBOIS Emilie : 174 €,
- Mme TARRATTE Nathalie : 195 €.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

3) 2022.154 Mise à jour du règlement des affaires scolaires

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le règlement intérieur en vigueur applicable aux affaires scolaires,
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 octobre 2022,
- Vu les crédits inscrits au budget,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLISS, BOXOEN)

De modifier le règlement spécifique aux agents travaillant dans les écoles pendant les vacances scolaires afin de ramener la pause déjeuner de 45 à 30 minutes,

De prendre acte que les autres dispositions dudit règlement demeurent inchangées dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente délibération,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

4) 2022.155 Mise à jour de la délibération relative au temps de travail

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération modifiée n°2021.145 en date du 14 décembre 2021 portant approbation des accords avec les organisations syndicales,
- Vu les avis du Comité Technique en date des 11 mai et 24 octobre 2022,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLISS, BOXOEN ; 3 abstentions : MM. TONOLLI, HENIQUE et Mme ARCIVAL)

De valider les dispositions suivantes en matière d'organisation du temps de travail et de décompte de la journée de solidarité :

« La journée de solidarité est désormais une journée travaillée. En conséquence, les services de la CABS seront ouverts au public.

Il est loisible aux agents de prendre un congé ou une ARTT ce jour-là tout en veillant à assurer la continuité de service c'est-à-dire d'avoir 50 % de l'effectif présent (télétravailleurs et présents).

Sur ce point, si l'effectif du service est impair, l'arrondi sera effectué à l'unité inférieure.

Par ailleurs, au regard du régime de télétravail applicable dans la collectivité, chaque direction ou service veillera à avoir au moins une personne présente physiquement ce jour-là au sein du service.

Pour les services qui ne peuvent être ouverts en raison de l'absence de public (écoles, cantines, etc.), le service sera fermé et chaque agent posera une ARTT ou un congé payé. Pour les services qui sont annualisés, la prise en compte de la journée de solidarité est déjà intégrée dans cette organisation de travail. »

De prendre acte que les autres dispositions en matière d'organisation et de temps de travail demeurent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente délibération,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

5) 2022.156 Mise à jour du tableau des effectifs – Créations / suppressions de postes

Mme ARCIVAL demande une explication à propos de la création de poste d'Attaché Principal à temps complet, de la filière administrative.

En réponse, le Président indique qu'il s'agit du poste du Directeur du conservatoire de musique et de danse, Frédéric Sannier, ce dernier appartenant à la filière administrative et non à la filière artistique (filière de l'ancienne Directrice).

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération N° 2022.134 du dernier conseil communautaire en date du 20 septembre 2022,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la réussite aux concours de certains agents et les avancements de grade pour l'année 2022, au regard des Lignes Directrices de Gestion,
- Considérant les changements de temps de travail de certains agents,
- Considérant que suite à une mobilité interne, le poste ouvert ne correspond pas aux nouvelles missions d'un agent,
- Considérant le non renouvellement des contrats PEC par Pôle Emploi,
- Considérant que suite au départ de la Directrice du Conservatoire à rayonnement intercommunal, le grade du nouveau Directeur ne correspond pas au grade du poste vacant,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, BOXOEN ; 1 abstention : Mme FROISSART-SENLI)

De supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'animateur à temps complet, (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (13/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (20/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (18/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (12/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'agent social à temps non complet (20/35ème), appartenant au cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 6 contrats PEC

De créer les postes suivants :

- 1 poste de conseiller supérieur socio-éducatif à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie A), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des ATSEM territoriaux (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet (28/35ème), appartenant au cadre d'emplois des ATSEM territoriaux (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A), de la filière technique.
- 1 poste d'ingénieur en chef hors classe à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux (catégorie A), de la filière technique.
- 1 poste d'attaché principal à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A), de la filière administrative.
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C), de la filière animation.
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30,5/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (28,25/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (20/35ème), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35/35ème), appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (15/20ème), appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux (catégorie B), de la filière culturelle.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (11/20ème), appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux (catégorie B), de la filière culturelle.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (4,5/20ème), appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux (catégorie B), de la filière culturelle.
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (13/16ème), appartenant au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement territoriaux (catégorie A), de la filière culturelle.

De prendre acte que la création de ces postes sera compensée par la suppression, après la nomination des intéressés et l'avis du Comité Social Territorial (actuel Comité Technique), par la suppression de leur grade et quotité horaire actuels.

De mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

De prendre acte que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

6) 2022.157 Passation en créances irrécouvrables

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu les demandes d'admission de créance irrécouvrable transmises par le comptable public,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN)

D'admettre en créances éteintes les créances présentées ci-dessous, pour un montant de 3.755,04 €

Budget	Créancier	Montant
22458	Fanny GENCE	63,00 €
22458	Bénédicte JACQUET	84,35 €
22458	Société HOMEGA	39,99 €
22458	GH Automobiles	9,90 €
22458	Thierry DERVILLE	3 267,20 €
22458	Société VITAPISCINE	130,60 €
22458	Benoît MAUPIN	160,00 €
	TOTAL	3 755,04 €

De dire que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2022 du budget principal, article 6542 'Créances éteintes'.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	14
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOUREIE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLIS – BOXOEN

M. Luc CHATENAY quitte la séance et donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET.

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
M. Luc CHATENAY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

7) 2022.158 Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe Camping de Longpré - les – Corps - Saints

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article L 2224-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes,
- Vu le budget annexe 2022 Camping Longpré – les – Corps - Saints,
- Vu le rapport présenté par M. Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLISS, BOXOEN)

De prendre acte que le compte administratif prévisionnel 2022 du camping de Longpré les Corps Saints présentera un déficit de fonctionnement de 33.492,33 €,

De prendre acte que ce budget a vocation à être clôturé définitivement en raison du transfert du camping à la commune de Longpré les Corps Saints,

D'accepter de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe en 2022 d'un montant de 33.492,33 € afin d'obtenir un résultat de fonctionnement nul.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

8) Décisions Modificatives

2022.159 Décision Modificative n° 1 au Budget Principal

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2022 du Budget Principal, voté le 12 avril 2022,
- Vu le rapport de M. HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLISS, BOXOEN)

D'approuver, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2022,

Ch.	Article - Fonction	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
Fonctionnement						
011	611 - 020	Contrats de prestations de services	144 661,00	285 661,00	141 000,00	
012	64111 - 020	Rémunération principale	9 926 983,00	10 466 983,00	540 000,00	
65	657364 - 01	Subv. Fonct. Ets à caractère indust. et com.	309 600,00	154 851,01	-154 748,99	
65	657364 - 95	Subv. Fonct. Ets à caractère indust. et com.	0,00	33 492,33	33 492,33	
68	6817 - 01	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	0,00	20 000,00	20 000,00	
013	6419 - 020	Remb. sur rémunérations du personnel	590 220,00	650 220,00		60 000,00
73	7382 - 01	Fraction de TVA	8 094 551,00	8 614 294,34		519 743,34
		TOTAL			579 743,34	579 743,34
Investissement						
21	21751 - 822	Réseaux de voirie	5 800 565,98	5 750 933,98	-49 632,00	
204	204132 - 822	Bâtiments et installations	0,00	49 632,00	49 632,00	
		TOTAL			0,00	

2022.160 Décision Modificative n° 2 au Budget Annexe Eau et Assainissement

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2022 du budget annexe Eau et Assainissement, voté le 12 avril 2022,
- Vu le rapport de M. HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires du budget annexe Eau et Assainissement,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE - Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, BOXOEN)

D'approuver, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 2 du budget annexe Eau et Assainissement 2022,

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
Fonctionnement						
011	6228	Divers	116 546,40	64 441,40	-52 105,00	
67	678	Autres charges exceptionnelles	245 795,00	297 000,00	51 205,00	
68	6817	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	0,00	900,00	900,00	
		TOTAL			0,00	0,00

2022.161 Décision Modificative n° 1 au Budget Annexe Développement économique

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2022 du budget annexe Développement économique, voté le 12 avril 2022,
- Vu le rapport de M. HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires du budget annexe Développement économique

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SEN LIS, BOXOEN)

D'approuver, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du budget annexe Développement économique 2022,

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
Fonctionnement						
042	675	Valeur comptable des immo. Cédées	0,00	500 000,00	500 000,00	
68	6817	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	0,00	800,00	800,00	
011	617	Etudes et recherches	15 000,00	14 200,00	-800,00	
77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	590 886,38	1 090 886,38		500 000,00
		TOTAL			500 000,00	500 000,00

2022.162 Décision Modificative n° 1 au Budget Annexe Camping de Longpré – les – Corps - Saints

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2022 du budget annexe camping de Longpré-les-Corps-Saints, voté le 12 avril 2022,
- Vu le rapport de M. HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires du budget annexe camping de Longpré-les-Corps-Saints,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SEN LIS, BOXOEN)

D'approuver, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du budget annexe camping de Longpré-les-Corps-Saints 2022,

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
Fonctionnement						
011	618	Divers	0,00	33 492,33	33 492,33	
74	74	Subvention d'exploitation	0,00	33 492,33		33 492,33
		TOTAL			33 492,33	33 492,33

AFFAIRES SCOLAIRES

9) 2022.163 Fixation du forfait intercommunal scolaire pour l'année 2022

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.212-8 et L.442-5-1 du code de l'éducation,
- Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 du ministère de l'Education Nationale,
- Vu le rapport de Anne Marie DORION, Vice - Présidente aux affaires scolaires,
- Considérant les dépenses d'externat des écoles publiques maternelles, élémentaires, et primaires,
- Considérant les effectifs des écoles publiques observés au 2 septembre 2021,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETTI, RHUIN, VASSEUR, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN ; 1 abstention : Mme ARCIVAL)

De fixer le forfait intercommunal à 379,92€ par élève d'école élémentaire et à 1372,29€ par élève d'école maternelle.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

10) 2022.164 Affectation de la participation de la CABS au fonctionnement des école privées au titre de l'exercice 2022

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.442-5 et R.442-44 du code de l'éducation,
- Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 du ministère de l'Education Nationale,
- Vu la délibération N°2022.163 du 21 novembre 2022 par laquelle le conseil communautaire a fixé le forfait intercommunal de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme à 379.92€ par élève d'école

élémentaire et à 1372.29€ par élève d'école maternelle,

- Vu le rapport de Anne Marie DORION, Vice - Présidente aux affaires scolaires,
- Considérant les effectifs des écoles privées observés au 2 septembre 2021,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 67 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, BOURGOIS, LEFEBVRE, MACHAT, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOUIRIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN ; 2 contre : MM. PARSIS, JACOB ; 4 abstentions : MM. TONOLLI, HENIQUE, DELOISON et Mme ARCIVAL)

D'attribuer à l'OGEC Saint Pierre, d'Abbeville, une participation de 137386,32€ au titre de l'exercice 2022.

D'attribuer à l'OGEC Saint Gilles, d'Abbeville, une participation de 89929,26€ au titre de l'exercice 2022.

D'attribuer à l'OGEC Saint Joseph, de Cayeux sur mer, une participation de 24593.15€ au titre de l'exercice 2022.

D'attribuer à l'OGEC Notre Dame, de Saint Valéry sur Somme, une participation de 48193.93€ au titre de l'exercice 2022.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

ECONOMIE

11) 2022.165 Attribution d'aides aux entreprises de proximité : dispositif FISAC.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOUIRIE, DELAHAYE, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN ; 1 contre : M. DANTEN . 3 abstentions : MM. BOUCHARD, TRENCART, DUCROCQ)

D'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ SAS BLD AGENCEMENTS : 6 000€
- ✓ LES PEPITES DE LYDIE : 6 000€
- ✓ SNC L'ESCALE : 6 000€
- ✓ MCD Communication : 6 000€
- ✓ SARL Entrepôts des Sels : 6 000€

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	14
Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLS – BOXOEN

***M. Aurélien DOVERGNE ne participe pas au vote.**

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
M. Luc CHATENAY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

12) 2022.166 Intégration de Cayeux-sur-Mer dans la convention Opération de Revitalisation de Territoire.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant action cœur de ville pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le courrier en date du 21 décembre 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Territoires décidant la labellisation des communes de Cayeux-sur-Mer et de Saint-Valery-sur-Somme au titre du programme Petites Villes de Demain,
- Vu la convention d'adhésion cadre Petites Villes de Demain signée le 30 septembre 2021 par les communes de Cayeux-sur-Mer, Saint-Valery-sur-Somme, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et l'Etat,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-Président en charge de l'Economie,
- Considérant qu'il convient de valider l'entrée de Cayeux-sur-Mer labellisée Petites Villes de Demain, dans la démarche globale de développement ORT,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOUREIE, TRENCAIT, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN)

D'autoriser le Président à signer la convention Petites Villes de Demain pour intégrer la commune de Cayeux-sur-Mer, valant avenant à la convention Opération de Revitalisation de Territoire.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	14
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
M. Luc CHATENAY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

13) 2022.167 Avis de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sur la demande d'ouverture dominicale

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26 à L 3132-27-2 et R 3132-21,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,
- Considérant les demandes formulées par courriers ou mails par certains magasins,
- Considérant la demande de la commune d'Abbeville auprès de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme le 15 novembre 2022 d'une demande d'avis conforme pour une ouverture dominicale de magasins pour les branches et dates suivantes :

⇒ Branche « des enseignes de la distribution alimentaire » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « jeux - jouets, du modélisme et périnatalité » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « animalerie (vente d'animaux et de produits d'animaux) » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « antiquités – brocantes - objet d'art - tableaux anciens et modernes » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « articles de sports et de loisirs » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023

- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « arts de la table - cristallerie » « cadeaux – gadgets » et « équipement du foyer (tissu d'ameublement - linge de maison – luminaires - décorations) » et « bazars » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « audiovisuel-électronique - équipement ménager » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « automobile- caravanning » :

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

⇒ Branche « bijouterie fantaisie » et « bijouterie horlogerie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « boucherie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 17 décembre 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « chaussure » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « chocolaterie – confiserie - biscuiterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023

- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

janvier 2023

⇒ Branche « cycles – motocycles - quadricycles » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « habillement (prêt-à-porter – lingerie – accessoires de mode) » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « informatique » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « instruments de musique » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « librairie - papeterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « magasins multi-commerces-Solderie » :

- 15 octobre 2023
- 22 octobre 2023
- 29 octobre 2023
- 5 novembre 2023
- 12 novembre 2023
- 19 novembre 2023
- 26 novembre 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « maroquinerie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023

- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « optique - lunetterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « parfumerie – cosmétique – esthétique - parapharmacie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « photographie et développements photographiques » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

4 dimanches supplémentaires pourront être proposés et laissés à la libre appréciation de la commune sauf pour la Branche « magasins multi-commerces-Soldeur » ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 70 pour MM. DEMARTE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, BOXOEN ; 3 abstentions : MM. TONOLLI, HENIQUE, Mme ARCIVAL)

D'émettre un avis favorable sur les demandes d'ouvertures dominicales pour les branches et aux dates suivantes :

⇒ Branche « des enseignes de la distribution alimentaire » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « jeux - jouets, du modélisme et périnatalité » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « animalerie (vente d'animaux et de produits d'animaux) » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « antiquités – brocantes - objet d'art - tableaux anciens et modernes » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « articles de sports et de loisirs » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « arts de la table - cristallerie » « cadeaux – gadgets » et « équipement du foyer (tissu d'ameublement - linge de maison – luminaires - décorations) » et « bazars » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « audiovisuel-électronique - équipement ménager » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « automobile- caravaning » :

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

⇒ Branche « bijouterie fantaisie » et « bijouterie horlogerie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 24 décembre 2023

- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

· 31 décembre 2023

⇒ Branche « boucherie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 17 décembre 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023

· 24 décembre 2023
· 31 décembre 2023

⇒ Branche « chaussure » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

· 24 décembre 2023
· 31 décembre 2023

⇒ Branche « chocolaterie – confiserie - biscuiterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023 janvier 2023

· 24 décembre 2023
· 31 décembre 2023

⇒ Branche « cycles – motocycles - quadricycles » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

· 24 décembre 2023
· 31 décembre 2023

⇒ Branche « habillement (prêt-à-porter – lingerie – accessoires de mode) » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

· 24 décembre 2023
· 31 décembre 2023

⇒ Branche « informatique » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

· 24 décembre 2023
· 31 décembre 2023

⇒ Branche « instruments de musique » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023

- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « librairie - papeterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « magasins multi-commerces-Soldeirie » :

- 15 octobre 2023
- 22 octobre 2023
- 29 octobre 2023
- 5 novembre 2023
- 12 novembre 2023
- 19 novembre 2023

- 26 novembre 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « maroquinerie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « optique - lunetterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « parfumerie – cosmétique – esthétique - parapharmacie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « photographie et développements photographiques » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes janvier 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023

- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

De prendre acte que 4 dimanches supplémentaires pourront être proposés et laissés à la libre appréciation de la commune sauf pour la Branche « magasins multi-commerces-Soldeirie »,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	14
Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLS – BOXOEN

***M. Aurélien DOVERGNE ne participe pas au vote**

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
M. Luc CHATENAY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

14) Attribution de subvention dans le cadre de l'OPAH

2022.168 Attribution d'une subvention OPAH à M. DEPPENS à Abbeville

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour M Deppen, demeurant au 5 rue Lesueur à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 22 septembre 2022,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 8 novembre 2022,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, BOXOEN; 1 abstention : M. BOUCHARD)

D'attribuer une subvention de 742€ à M Deppen, demeurant au 5 rue Lesueur à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants très modeste)

D'indiquer que cette subvention sera versée au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

2022.169 Attribution d'une subvention OPAH à Mme LECUYER à Abbeville

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour Mme Lecuyer, pour le 44 chaussée Marcadé à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de rénovation d'un logement très dégradé (propriétaires occupants),

- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 22 septembre 2022,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 8 novembre 2022,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN; 1 abstention : M. BOUCHARD)

D'attribuer une subvention de 6 000€ à Mme Lecuyer, pour le 44 chaussée Marcadé à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de rénovation d'un logement très dégradé (propriétaires occupants).

D'indiquer que cette subvention sera versée à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

2022.170 Attribution d'une subvention OPAH à M. Mme ROHAUT à Abbeville

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur CITEMETRIE pour M. et Mme Rohaut, demeurant au 20 place du Lillier à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux de réhabilitation énergétiques (propriétaires occupants modestes),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 22 septembre 2022,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 8 novembre 2022,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN; 1 abstention : M. BOUCHARD)

D'attribuer une subvention :

- de 1 698€ à M. et Mme Rohaut, demeurant au 20 place du Lillier à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux de réhabilitation énergétiques (propriétaires occupants modestes)
- de 2 500€ d'aide à la plus-value matériaux pour ses menuiseries,

D'indiquer que cette subvention sera versée aux propriétaires, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

2022.171 Attribution d'une subvention OPAH à M. HUCHIN à Longpré-Les-Corps-Saints

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouveau Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,
- Vu le dossier déposé par l'opérateur INHARI pour M Huchin, demeurant au 8 rue aux Sacs à Longpré-les-Corps-Saints (80510) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 22 septembre 2022,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 8 novembre 2022,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLS, BOXOEN; 1 abstention : M. BOUCHARD)

D'attribuer une subvention de 2 000€ à M Huchin, demeurant au 8 rue aux Sacs à Longpré-les-Corps-Saints (80510) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants)

D'indiquer que cette subvention sera versée au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

2022.172 Attribution d'une subvention OPAH à Mme BERTIN à Longpré-Les-Corps-Saints

Le conseil d'agglomération,

- Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée le 29 janvier 2020 et son annexe valant convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouveau Urbain (OPAH-RU),
- Vu la délibération 2022/100 du 24 mai 2022 validant le règlement d'attribution des aides OPAH et les subventions accordées par la CABS pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'amélioration de l'habitat

aux propriétaires occupants, les aides pour la lutte contre l'habitat indigne attribuées aux propriétaires bailleurs et les aides hors ANAH,

- Vu le dossier déposé par l'opérateur INHARI pour Mme Bertin, demeurant au 9 rue du Gué à Longpré-les-Corps-Saints (80510) concernant des travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants),
- Vu la validation du dossier en comité technique OPAH du 22 septembre 2022,
- Vu la validation du dossier en bureau communautaire du 8 novembre 2022,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLS, BOXOEN; 1 abstention : M. BOUCHARD)

D'attribuer une subvention de 1 564€ à Mme Bertin, demeurant au 9 rue du Gué à Longpré-les-Corps-Saints (80510) pour ses travaux de réhabilitation énergétique (propriétaires occupants)

D'indiquer que cette subvention sera versée à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur, des factures acquittées, de la notification de paiement de l'ANAH et du plan de financement définitif et de l'attestation de conformité des travaux, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	14
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
M. Luc CHATENAY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

TOURISME

15) 2022.173 Autorisation de signature des conventions « partenariat groupe » dans le cadre de la commercialisation d'excursion et de séjours « groupe » par l'Office de Tourisme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L133-3 du code du tourisme issu de la loi de juillet 2009,
- Vu l'arrêté CT/2017.02 instituant une régie d'avances et de recettes auprès de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant qu'il convient de fixer les modalités de partenariat avec les professionnels du tourisme de la Baie de Somme pour l'année 2023,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLI, BOXOEN)

D'autoriser le Président à signer les conventions « partenariat groupe » dans le cadre de la commercialisation des séjours « groupes » par l'Office de Tourisme, pour l'année 2023.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

DEVELOPPEMENT DURABLE

16) 2022.174 Autorisation de signature d'un contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la directive 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation
- Vu la directive n° 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- Vu les articles L.541-10, L.541-10-2, R.541-102, R.541-104, et R.541-105 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques,

- Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément de la société Ecologic en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées à l'article R. 543-172 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément de la société ecosystem en qualité d'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers des catégories 1, 2, 4, 5, 6 et 8 mentionnées à l'article R. 543-172 du code de l'environnement.,
- Vu le projet d'acte intitulé « *Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021* »,
- Vu le projet de contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation – Version Juillet 2022*»,
- Vu le rapport de Pascal LEFEBVRE, Vice - Président en charge du développement durable,
- Considérant que la mise en place du recyclage sur le domaine public constitue un enjeu essentiel de la politique de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, BOXOEN)

De constater la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention intitulée « *Convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021* » anciennement conclue avec OCAD3E.

D'autoriser le Président à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « *Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021* » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

D'approuver le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022* » ;

D'autoriser le Président à signer le contrat intitulé « *Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022* », qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1^{er} juillet 2022 et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, avec l'Eco-organisme Référent], en présence de l'autre éco-organisme qui intervient audit contrat en le cosignant afin de souscrire l'engagement prévu à l'article 5 dudit contrat.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

17) 2022.175 Autorisation de signature de la convention du Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) 2022 et son annexe « synthèse financière 2022 ».

Le conseil d'agglomération,

- Vu la circulaire N°3162/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de transition Ecologiques (CRTE),

- Vu la délibération N° 2021-071 du 27 mai 2021 autorisant la signature d'une convention d'appui opérationnel visant à l'accompagnement et à l'élaboration et/ou la mise en œuvre du CRTE 2020-2026,
- Vu le projet de convention financière du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2022 et son annexe « synthèse financière 2022 »,
- Vu le rapport de Pascal LEFEBVRE, Vice - Président en charge du développement durable,
- Considérant la volonté partagée de l'Etat et de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique, et sanitaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN)

D'autoriser le Président à signer la convention financière du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2022 et son annexe « synthèse financière 2022 » ci annexée.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	14
Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOUREIE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLIS – BOXOEN

***M. Aurélien DOVERGNE ne participe pas au vote**

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
M. Luc CHATENAY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

POLITIQUE DE LA VILLE

18) 2022.176 Autorisation de signature d'un avenant n°3 à la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi de finances 2022 prolongeant jusqu'à fin 2023 les contrats de ville et la période d'application de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),
- Vu la convention locale d'Utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Abbeville pour la qualité de vie urbaine signée le 2 mai 2016, conclue pour une durée de trois ans et prenant effet au 1^{er} janvier 2016 ; et son avenant n°1, signé le 31 mars 2017, prorogeant cette dernière de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 ; et son avenant n°2, signé le 21 décembre 2020 prorogeant ce dernier jusqu'au 31 décembre 2022,
- Vu la convention locale d'Utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Abbeville pour la qualité de vie urbaine signée le 2 mai 2016, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, et de ses avenants 1 et 2 prorogeant respectivement cette dernière jusqu'au 31 décembre 2020, et 31 décembre 2022,
- Vu le rapport de **Éric BALEDENT**, Conseiller délégué en charge de la Politique de la ville,
- Considérant le projet d'avenant à la convention locale d'Utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Abbeville, prévoyant de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la convention et le plan d'actions pour l'année 2023,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI , HENIQUE, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PÂTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN ; 1 abstention : M. TRENCART)

D'approuver l'avenant n°3 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville d'Abbeville.

D'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à la convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Abbeville pour la qualité de vie urbaine

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 novembre 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 novembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 novembre 2022
Date d'affichage	15 novembre 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	14
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – DANTEN – PARSIS – BOURGOIS – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – NOEL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – THIEBAUT – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à Mme Monique BOULART
Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Lydie NOEL
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Henri SANNIER remplacé par M. Jean-Luc BOURGOIS
M. Frédéric DELOHEN
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
M. Jean GORRIEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. José MARQUE donne pouvoir à M. Jean-Yves BLONDIN
Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN
M. Luc CHATENAY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Lydie NOËL

19) 2022.177 Autorisation de signature de la convention portant sur la sensibilisation à l'égalité filles & garçons et attribution d'une subvention au CIDFF

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi du 3 août 2018,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code pénal,
- Vu le code de Procédure Pénale,
- Vu le rapport d'Eric BALEDENT, conseiller délégué en charge de la politique de la ville,
- Considérant les missions de prévention de la délinquance du CISPD de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Considérant la volonté de l'EPCI de mettre en place, un partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits de la Femme et des Familles (CIDFF) et l'Education Nationale (EN ;) dans le cadre d'un dispositif visant à sensibiliser les enfants à travers la coopération au service de l'égalité fille & garçon,
- Considérant qu'à ce titre le CIDFF propose d'animer des séances en milieu scolaire à l'aide de juristes et d'animateurs spécialisés dans le droit des femmes et des familles,
- Considérant qu'à ce titre la CABS souhaite aider ce dispositif à hauteur de 5000 € à concurrence de huit écoles volontaires et cela sur l'ensemble du territoire de la CABS en apportant les supports pédagogiques spécifiques,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOIRIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, BOXOEN ; 1 abstention : M. TRENCART)

D'accorder une subvention à hauteur de 5000,00€ au CIDFF,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention partenariale (CIDFF-CABS-EN).

20) 2022.178 Autorisation de signature de la convention portant sur la mise en place du dispositif d'auto-défense et attribution d'une subvention au CIDFF

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi du 3 août 2018,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code pénal,
- Vu le code de procédure pénale,
- Vu le rapport d'Eric BALEDENT, conseiller délégué en charge de la politique de la ville,
- Considérant les missions de prévention de la délinquance du CISPD de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,

- Considérant la volonté de l'EPCI de mettre en place, en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits de la Femme et des Familles (CIDFF) et l'école de Judo Abbeilloise (EJA), le dispositif d'autodéfense visant à aider les femmes victimes de violences à se défendre contre des agresseurs et à renforcer leur image et à les soutenir dans leurs démarches,
- Considérant qu'à ce titre la CABS souhaite aider ce dispositif à hauteur de 3000 € à concurrence de 20 femmes et cela sur l'ensemble du territoire de la CABS

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN ; 1 abstention : M. DELOISON)

D'octroyer une subvention à hauteur de 3000,00€ à l'EJA,

De prendre acte que cette subvention sera proratisée en fonction du nombre de femmes bénéficiaires,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention partenariale (CIDFF-CABS-EJA)

21) 2022.179 Mise à jour de la délibération relative à l'octroi d'un fonds de concours par la ville d'Abbeville pour la construction du pôle collaboratif.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération N°2022.19 du 8/02/2022 par laquelle le conseil d'agglomération a sollicité la commune d'Abbeville pour le versement d'un fonds de concours de 157 359,22 € pour la construction d'un pôle collaboratif sur son territoire et a arrêté le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- Vu le rapport de Éric BALEDENT, Conseiller délégué en charge de la Politique de la ville,
- Considérant qu'il convient de réajuster le plan de financement ainsi que le montant du fonds de concours à demander à la commune d'Abbeville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, BOXOEN ; 1 abstention : M. JACOB)

De solliciter la commune d'Abbeville pour le versement d'un fonds de concours de 194 479,22 € pour la construction d'un pôle collaboratif sur son territoire.

De mettre à jour le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

Nature des dépenses	Montant Dépenses (en € HT)	Origine des fonds perçus	Montant
Construction du pôle collaboratif et des abords	1 584 400,00	ANRU	373 040,78
		Région Hauts de France	700 000,00

du château d'eau (clôture, démolition, espaces verts)		Fonds de concours commune d'Abbeville (12,27 %)	194 479,22
		Part maître d'ouvrage (20% minimum)	316 880,00
TOTAL	1 584 400,00	TOTAL	1 584 400,00

De prendre acte des modalités de versement :

- 50% à la notification de l'arrêté municipal d'attribution du fonds de concours,
- Le solde à la fin de l'opération et au plus tôt en 2023 sur production du plan de financement définitif et d'un état récapitulatif des dépenses visé par le Trésorier,

De prendre acte que le montant dudit fonds sera réévalué dans les conditions suivantes :

- Si les dépenses sont moindres, le fonds de concours sera proratisé en fonction des dépenses réellement engagées,
- Si les dépenses sont supérieures, le fonds sera réévalué en fonction des dépenses réellement engagées et en application des règles relatives au fonds de concours.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

GEMAPI

22) 2022.180 Adoption du second plan triennal relatif au programme pluriannuel de travaux et d'entretien des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois financé dans le cadre du plan Somme 2.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la décision NL/2018.01 approuvant la réalisation d'un programme quinquennal de travaux et d'entretien des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois pour un montant global de 514 980 € TTC,
- Vu la décision NL/2018.02 approuvant le premier plan triennal de travaux relatifs au programme quinquennal de travaux et d'entretien des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois pour un montant 378 260 € TTC,
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 déclarant d'intérêt général les travaux du programme pluriannuel de restauration et d'entretien du réseau hydrographique de l'Abbevillois pour une durée de cinq années et portant autorisation environnementale unique,
- Vu l'avenant du 01 juillet 2020 à la convention cadre du Plan Somme 2 (2015-2020) prolongeant le plan Somme 2 de deux années avec échéance au 31 décembre 2022,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant l'éligibilité du programme pluriannuel de restauration et d'entretien du réseau hydrographique de l'Abbevillois aux financements du Plan Somme 2 au titre de la fiche 10.2 « Travaux de mise en œuvre des plans de gestion sur la Somme et ses affluents ainsi que les cours d'eau du Marquenterre »,
- Considérant le bilan technique et financier d'un premier plan triennal (2019-2022) présenté en comité de pilotage du 8 juin 2022,
- Considérant la programmation de travaux proposée par l'AMEVA pour la période 2022-2024 pour un montant de 271 068 € TTC impliquant un dépassement de 62 534 € TTC de l'enveloppe décidée en 2018 pour la réalisation du programme à l'origine quinquennal,
- Considérant qu'il est pertinent de mettre en cohérence la durée et le contenu du programme avec le plan de financement proposé dans le cadre du Plan Somme 2,

- Considérant qu'il convient de délibérer sur l'approbation du second plan de financement proposé par l'AMEVA dans le cadre du Plan Somme 2 lors du comité de pilotage du 8 juin 2022

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 72 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, BOXOEN ; 1 abstention : M. WALRAVE)

D'acter l'évolution du programme de travaux décidé en 2018 initialement quinquennal vers programme pluriannuel exécuté sur 6 années (2019-2024).

D'acter le dépassement de crédit de 62 534 € qui en résulte.

D'approuver le second plan triennal de travaux relatifs au programme pluriannuel de travaux et d'entretien des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois proposé par l'AMEVA dans le cadre du Plan Somme 2 pour un montant de 271 068 € TTC

D'autoriser le Président à solliciter la préfecture de la Somme, la prolongation d'une année de la déclaration d'intérêt générale du 8 mars 2019.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

ACTIVITES SPORTIVES – AQU'ABB

23) 2022.181 Autorisation de signature du protocole d'accord : règlement amiable et définitif en vue de la réparation des désordres sur les couvertures de l'aqu'abb, et dommages consécutifs.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la notification du marché *'construction d'un centre de natation communautaire et d'un centre d'hébergement'* à un groupement de maîtrise d'œuvre, en mars 2010,
- Vu la Déclaration d'Ouverture de Chantier du centre de natation communautaire en date du 04 novembre 2011,
- Vu la réception de travaux du centre de natation communautaire en date du 21 juin 2013,
- Vu les désordres constatés au sein du centre de natation communautaire portant sur des infiltrations au droit des couvertures en zinc, et au droit des noues en zinc, provoquant des infiltrations en salle de fitness et salle de musculation,
- Vu la déclaration de sinistre effectuée par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme auprès des compagnies d'assurance de la maîtrise d'œuvre et du groupement d'entreprises, au titre de la garantie décennale, en date du 22 octobre 2018,
- Vu les réunions d'experts d'assurance avec la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, de octobre 2019 à juin 2022 ; ainsi que les différentes investigations menées,
- Vu l'accord des experts d'assurance portant sur le mode opératoire de reprise des désordres et de la répartition financière des coûts de ces désordres entre compagnies d'assurance, aboutissant à la rédaction d'un protocole d'accord,
- Vu le rapport de Arnaud BIHET, Conseiller délégué aux activités sportives,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 73 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOÏT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, FOUBERT, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, CHATENAY, DANTEN, PARSIS, BOURGOIS, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, COEUILTE, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURE, TRENCART, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, COLINET, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, THIEBAUT, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, BOXOEN)

D'autoriser le Président à signer le protocole d'accord ci annexé et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

De prendre acte que la signature du présent protocole emportera renonciation à toute réclamation ultérieure.

POINT INFORMATIF

24) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

31/08/2022	2022.199	Marché de travaux en vue de la réalisation de "Travaux de restauration du réseau hydrographique abbevillois " avec les entreprises : TERSPECTIVE et MVS RENATURATION
5/09/2022	2022.200	Non attribué
6/09/2022	2022.201	Mise à disposition de locaux sis 52 rue du soleil levant à Abbeville pour : le centre hospitalier universitaire d'Amiens, l'association Le Mail et l'Association Agir
6/09/2022	2022.202	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
7/09/2022	2022.203	Demande de subvention de 3 000€ auprès de la Préfecture des Hauts de France afin de développer des actions auprès des parents solos.
8/09/2022	2022.204	Avenant à la décision n° 2022.191 portant sur le recrutement d'agents pour le service des Affaires scolaires
15/09/2022	2022.205	Avenant n° 1 au marché de prestation « traitement par enfouissement des déchets ménagers résiduels issus de l'ancienne communauté de communes Baie de Somme Sud » avec VEOLIA PROPLETE NORD
15/09/2022	2022.206	Mise à disposition gracieuse, d'un local de stockage au sein du bâtiment « ex Point P sis à BOISMONT' » au Conseil départemental de la Somme.
16/09/2022	2022.207	Cession d'une parcelle lot n° 12, située allée du Lilas de Mer, PA Baie de somme à Saint Valery sur Somme à M. Frédéric FARAND
16/09/2022	2022.208	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
20/09/2022	2022.209	Contrat de redevance spéciale au titre de l'année 2022 avec l'enseigne de restauration BUFALLO GRILL
21/09/2022	2022.210	Demande d'une subvention au conseil régional Hauts-de-France pour le projet « Aménagement de la place Général de Gaulle », commune de Limeux.
21/09/2022	2022.211	Contrat de location pour la mise à disposition du compacteur à l'hôpital d'Abbeville.
22/09/2022	2022.212	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
23/09/2022	2022.213	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
23/09/2022	2022.214	Avenant à la décision 2022.96 relatif à des contrats au service « Affaires Scolaires »

23/09/2022	2022.215	Avenant à la décision 2022.191 relatif à la modification d'un contrat au service « Affaires Scolaires »
27/09/2022	2022.216	Bail dérogatoire avec M. Cyril GATEAU pour un garage situé 27 rue du Moulin Quignon à Abbeville
27/09/2022	2022.217	Recrutement CDD temporaire au service Enfance/Jeunesse
27/09/2022	2022.218	Grille tarifaire 2022 du service SPANC
30/09/2022	2022.219	Demande d'une subvention auprès du conseil régional Hauts-de-France pour le projet « Aménagement espaces publics près du casino », place du Général de Gaulle commune de Cayeux-sur-Mer.
30/09/2022	2022.220	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
30/09/2022	2022.221	Fixation des tarifs eau potable sur les communes de Longpré-les-Corps-Saints, Condé-Folie et Bettencourt-Rivière.
4/10/2022	2022.222	Mise à disposition, à titre gracieux, de la salle multi activité de la maison de quartier « la ferme Petit » à l'Association Promotion Formation Emploi.
4/10/2022	2022.223	Accord cadre en groupement de commandes pour la réalisation de « travaux intérieurs de peinture, revêtement de sols souples et revêtement mural dans les bâtiments de la ville d'Abbeville et de la CABS »
7/10/2022	2022.224	Prolongation de la convention de partenariat financier établit entre l'Etat de la CABS signée le 9 mars 2020 relative à la mise en place d'une opération collective sur le territoire de la CABS
7/10/2022	2022.225	Plan de financement pour le dossier de renouvellement des pratiques pédagogiques, incluant l'innovation pédagogique et le renforcement des pratiques collectives, de développement des réseaux et des partenariats du CRI de la Baie de Somme pour l'année 2022
10/10/2022	2022.226	Avenant n° 1 au marché de « fourniture et livraison de denrées alimentaires et de boissons, issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée pour la CABS.
10/10/2022	2022.227	Avenant modifiant la date de fin d'un contrat portant sur le recrutement d'un agent au sein du service des affaires scolaires
10/10/2022	2022.228	Recrutement d'un agent au service de la collecte des déchets de Saint Valery sur Somme
13/10/2022	2022.229	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
14/10/2022	2022.230	Demande de financement à la DRAC pour la continuité du Plan Chorale du conservatoire de la Baie de Somme
18/10/2022	2022.231	Contrat à durée déterminé pour les besoins du service des Affaires scolaires
19/10/2022	2022.232	Marché en vue du « Reconditionnement de la protection cathodique et du remplacement des masses filtrantes par du verre type AFM pour le bassin de 50m et de la fosse à plongeon avec l'entreprise PROCATH
19/10/2022	2022.233	Avenant n° 1 au marché « impression des différents supports de communication de la Ville d'Abbeville et de la CABS » Lot n° 1 « périodique » avec l'imprimerie DEPRESZ.
19/10/2022	2022.234	Renonciation au renouvellement du marché « travaux de VRD sur le territoire de la CABS » avec les entreprises STPA et COLAS NORD EST
24/10/2022	2022.235	Sollicitation de financement auprès de l'ANAH pour sa participation 2022 au poste de « Chef de projet Action Cœurs de Ville »
25/10/2022	2022.236	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
25/10/2022	2022.237	Recrutements 55 agents contractuels pour le service des Affaires scolaires
26/10/2022	2022.238	Recrutement CDD de trois ans à M. Florent FAVEREAUX exerçant les fonctions de maître-nageur
26/10/2022	2022.239	Recrutement CDD de trois ans à Mme Marilou GREBONVAL exerçant les fonctions de maître-nageur

26/10/2022	2022.240	Recrutement CDD de trois ans à M. Melvin DARGENT exerçant les fonctions de maître-nageur
26/10/2022	2022.241	Retrait de la décision n° 2022.136. Incorporation au patrimoine de la CABS les terrains abandonnés par la CCI .
26/10/2022	2022.242	Recrutement CDD de trois ans à Mme Marine LETURCQ exerçant les fonctions de technicienne de voirie
27/10/2022	2022.243	Mise à disposition gracieusement, les loges du conservatoire à l'association Amicale Saint-Jacques le 6 novembre 2022
27/10/2022	2022.244	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
28/10/2022	2022.245	Mise à disposition gracieusement à la Maison Pour Tous, la classes « multi-activités » de l'école élémentaire Champ de Mars
28/10/2022	2022.246	Recrutement CDD de trois ans à Mme Stéphanie SMALBEEN exerçant les fonctions d'artiste plasticien en charge des ateliers enfants aux Beaux-Arts.
28/10/2022	2022.247	Recrutement CDD de trois ans à Mme Ani ARZUMANYAN exerçant les fonctions d'enseignement du chant au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.
28/10/2022	2022.248	Recrutement CDD de trois ans à Mme Marie JULIEN exerçant les fonctions d'enseignement du tuba au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.
28/10/2022	2022.249	Recrutement CDD de trois ans à Mme Violette STEMMER exerçant les fonctions d'enseignement du clavecin au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.
2/11/2022	2022.250	Recrutement CDD d'un an à M. Andy BRIANCHON exerçant les fonctions d'animateur au service Dynamique des Quartiers
7/11/2022	2022.251	Retrait des décisions RH portant attribution d'une prime d'indemnité de départ au sein de la CABS
7/11/2022	2022.252	Retrait des décisions portant attribution des aides aux ménages dans le cadre du PLH
7/11/2022	2022.253	Retrait des décisions portant attribution des aides aux entreprises au titre du FISAC
7/11/2022	2022.254	Retrait de la décision portant instauration d'un abattement sur la TLPE
7/11/2022	2022.255	Retrait de la décision instituant une prime exceptionnelle COVID au sein de la CABS
7/11/2022	2022.256	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
7/11/2022	2022.257	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h26.

La Secrétaire de séance
Lydie NOËL

Le Président
Pascal DEMARTHE